

Edition : 19 mai 2026 P.5
Famille du média : PQN (Quotidiens nationaux)
Périodicité : Mensuelle
Audience : 2447000
Sujet du média : Banques-Finance

Journaliste : AGNÈS LAMBERT
Nombre de mots : 830



Page non disponible



DOSSIER
LE MONDE • ARGENT

Investissement locatif : dans quels cas opter pour le dispositif « Jeanbrun » ?

Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages

Les investisseurs immobiliers ont pu profiter de la baisse de la fiscalité des biens loués vides...

Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages...

Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages...

Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages...

Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages...

Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages...

Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages...

Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages...

Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages...

Grande nouveauté, cet éventuel déficit foncier vient s'imputer sur les revenus globaux de l'épargnant dans la limite de 10700 euros par an. Non seulement le bailleur n'est pas imposé sur ses revenus fonciers, mais en plus, l'opération lui permet de réduire son impôt sur le revenu. «Autrement dit, plus le contribuable est dans une tranche élevée du barème de l'impôt sur le revenu, plus le gain fiscal est important», décrypte Guillaume Eyssette, fondateur du cabinet de conseil en patrimoine Gefinéo.

Conçus pour le long terme
Le nouveau statut du bailleur privé allège la fiscalité des biens loués vides, mais la location en meublé conserve ses avantages...

